JADE - Jeunes Ambassadeurs des Droits - *Défenseur des droits*

● Que font les JADE ?

- Etre JADE Droits de l'enfant c'est **promouvoir directement auprès des enfants les droits énoncés par la Convention relative aux droits de l'enfant**, et **présenter l'institution du Défenseur des droits.**

- Les missions confiées
  - **Intervenir** : les JADE vont à la rencontre des enfants, dans de nombreuses structures
  - **Travailler en équipe** : les JADE interviennent en binôme dans les établissements scolaires, et en quatuor dans les autres structures. Tout au long de l'année, ils préparent leurs animations et travaillent en équipe.
  - **Animer** : pour sensibiliser les enfants, les JADE présentent d'abord les droits de façon théorique, et proposent ensuite des animations plus ludiques, adaptées selon les caractéristiques des publics. Ils sont donc amenés à créer des jeux, pour mobiliser les enfants et interagir avec eux.

- Les atouts : La mission JADE est une véritable **aventure humaine**, très **enrichissante sur le plan personnel et professionnel** ! Les JADE bénéficient d'une formation initiale de 3 semaines à Paris, suivie d'autres formations spécifiques tout au long de l'année. Cette mission permet aussi de nombreuses rencontres avec des jeunes, des professionnels de l'enfance ou encore des juristes de l'institution et des acteurs du monde associatif.

● Où intervenons nous?

- Sur les territoires suivants: *en Ile-de-France, Seine-Maritime, Collectivité européenne d'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin), Côte d'Or, Rhône, Isère, Métropole de Lyon, La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Guyane*.

- Dans **diverses structures** : : écoles primaires, collèges, accueils de loisirs, structures de l'aide sociale à l'enfance, structures de la protection judiciaire de la jeunesse, structures d'accueils d'enfants en situation de handicap, hôpitaux, et associations pour mineurs non accompagnés ou encore lors d'évènements grand public en lien avec les droits de l'enfant (forums, rallyes, festivals…)

● **Quand ?** L'aventure JADE dure 9 mois, à raison de 28 heures hebdomadaires et 18 jours de congés.

● Quel organisme ?

Le **Défenseur des droits** est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution depuis la révision de 2008. L'institution est chargée de quatre grandes missions : faire respecter les droits des usagers des services publics, défendre les droits des enfants, veiller aux bonnes relations avec les professionnels de la sécurité, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.
La saisine est gratuite.

● **Quel domaine ?** Solidarité et éducation

Vous aussi, engagez-vous !
programme-jade@defenseurdesdroits.fr

Des vidéos, des témoignages et plus d'informations sur :
https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/les-jeunes-ambassadeurs-des-droits-jade
https://www.youtube.com/watch?v=Qd7dmKQbcK0&t=66s